



Déclarations et Discours

N° 78/18

UN PROBLÈME INTERNATIONAL DE LA PLUS GRANDE URGENCE — LA RÉINSTALLATION DES RÉFUGIÉS INDOCHINOIS

Intervention de M. Jacques Gignac, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, lors d'une consultation sur le problème des réfugiés indochinois organisée par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (Genève, 11 et 12 décembre 1978)

L'exode massif des réfugiés en provenance d'Indochine pose à la communauté internationale des problèmes de la plus grande urgence qui expliquent notre présence ici aujourd'hui. Il s'agit d'une situation lourde de conséquences sur le plan humanitaire. Des dizaines de milliers de vies pourraient en dépendre selon qu'il y sera ou non trouvé remède sans délai; toutefois cette situation est d'une telle ampleur que seul un effort concerté et systématique à l'échelle internationale saurait en venir à bout. Aussi, concerne-t-elle tous les pays du monde civilisé, tous ceux qui souscrivent à la Déclaration universelle des droits de l'homme où est énoncé, entre autres, le droit de chacun à la vie, à la liberté, à la sûreté de sa personne ainsi que le droit des réfugiés à trouver asile en d'autres pays. Il paraît particulièrement approprié de rappeler ces vérités au lendemain du trentième anniversaire de la proclamation de cette charte.

Quant à nous, qui sommes ici réunis en réponse au pressant appel du Haut-Commissaire, il nous revient, d'abord, dans un souci humanitaire, de trouver des solutions adéquates à ce tragique problème et de nous assurer que le Haut-Commissaire disposera des moyens nécessaires pour lui permettre de remplir pleinement son mandat auprès des réfugiés et personnes déplacées de l'Asie du Sud-Est. Dans l'excellente note qu'il a préparée à notre intention, le Haut-Commissaire a bien analysé la situation actuelle des réfugiés et personnes déplacées du Sud-Est asiatique et l'énormité et la complexité du problème qu'ils posent. Selon les chiffres fournis dans ce rapport, depuis 1975, plus de quatre cent trente mille (430 000) personnes ont fui le Vietnam, le Cambodge et le Laos pour se réfugier dans des pays voisins. La Thaïlande en a accueilli quelque cent quatre-vingt-quinze mille (195 000) dont plus de cinquante et un mille (51 000) cette année seulement (cent trente mille (130 000) d'entre eux s'y trouvent toujours). Plus de quatre-vingt-cinq mille (85 000) personnes ont quitté le Vietnam à bord de petites embarcations et de bateaux et trouvé asile principalement en Malaisie. Quarante mille (40 000) d'entre eux restent à réinstaller. Par ailleurs, plus de cent cinquante mille (150 000) Cambodgiens sont arrivés au Vietnam par voie de terre au cours de cette période. Depuis 1978, le flot des réfugiés n'a fait qu'augmenter de mois en mois à un rythme particulièrement dramatique passant de deux mille à douze mille par mois en quelques mois. Si impressionnants qu'ils soient, ces chiffres prennent vraiment toute leur signification dans la perspective des souffrances et misères humaines qu'ils représentent. Mais, cette situation aurait été encore plus dramatique si le Haut-Commissaire et son personnel dévoué n'avaient pas déjà déployé des efforts remarquables auxquels il faut rendre hommage, pour aider les populations touchées par cet exode massif et alléger leurs souffrances. Le fait que des dizaines de

milliers de réfugiés ont déjà été sauvés et peuvent espérer s'établir dans un autre pays est en grande partie attribuable aux efforts soutenus du Haut-Commissaire.

Il nous faut également saluer l'action des pays de premier refuge du Sud-Est asiatique face à cette crise et particulièrement la Thaïlande et la Malaisie. En effet, affrontant une situation qui n'est pas de leur fait et qui leur cause d'énormes difficultés politiques, économiques et sociales, ils ont apporté, dans la mesure de leurs moyens, une contribution qu'il convient de souligner. Rendons également hommage aux pays qui ont accepté d'accueillir nombre de réfugiés en permanence, notamment les États-Unis, la France et l'Australie, et à ceux qui, à la suite des demandes d'aide du Haut-Commissaire, ont apporté leur contribution financière. Ils ont ainsi, les uns et les autres, assumé la part de responsabilités qui leur revient comme membre de la communauté internationale face à ce problème.

Mon pays s'est traditionnellement intéressé aux questions humanitaires. Les Canadiens, en effet, se sont toujours sentis concernés lorsqu'une grande tragédie frappe l'homme, qu'elle se produise dans notre région ou ailleurs et qu'elle touche ou non des populations avec lesquelles nous entretenons, de longue date, des liens étroits. Les Canadiens estiment qu'ils se doivent de participer aux efforts de solidarité internationale.

Le Canada est un pays d'immigration mais c'est aussi une terre d'accueil pour les réfugiés et les personnes déplacées. Au cours des trente années écoulées depuis la Seconde Guerre mondiale, il en a reçu de 350 000 chez lui. D'ailleurs la nouvelle loi canadienne sur l'immigration, promulguée cette année, témoigne bien de cette préoccupation puisqu'elle englobe les obligations que nous avons acceptées en adhérant à la convention et au protocole relatifs aux réfugiés.

Le Canada est loin de l'Asie du Sud-Est. De plus, nous n'avons jamais eu de contacts historiques avec les pays de cette région, mais cela ne nous a pas empêchés de nous intéresser vivement au sort tragique des réfugiés indochinois. Depuis 1975, nous en avons reçu 7 600 qui se sont réinstallés chez nous. Depuis cette année, nous nous sommes engagés à recevoir chaque mois cinquante familles de "Réfugiés de la mer" et vingt familles de réfugiés venus par voie de terre. Nous prévoyons ainsi pouvoir continuer d'accueillir un nombre considérable de réfugiés de cette région. Récemment, nous avons également accueilli plus de 600 réfugiés du Hai Hong, dépassant les programmes déjà établis. Dans toutes les régions du pays où ils commencent déjà leur nouvelle vie, les Canadiens ont réservé à ces réfugiés un accueil chaleureux.

L'effort consenti par le gouvernement du Canada repose sur un consensus national et exige des dépenses considérables. C'est ainsi que la décision d'accueillir les quelque 600 réfugiés du Hai Hong a requis des fonds de \$2 000 000. Il en coûtera proportionnellement autant pour réinstaller d'autres réfugiés du Sud-Est asiatique. Le programme gouvernemental ne représente pas la totalité des efforts canadiens. En effet, les églises, les organisations non gouvernementales et, en fait, tout groupe de cinq adultes ou plus peuvent parrainer l'entrée au Canada d'une famille de réfugiés. Ces derniers viendront s'ajouter à ceux qui seront admis au titre du programme

gouvernemental. Le nouveau système de parrainage commence à peine à fonctionner qu'animés par la générosité, nombre de Canadiens y ont déjà recours.

Depuis la décision du Haut-Commissaire (en octobre) de tenir cette réunion de consultations, la conjoncture a changé considérablement. Dans les deux mois qui se sont écoulés depuis, ce qui était un important mouvement migratoire est devenu un exode massif. Le nombre de réfugiés venus par voie de terre s'est maintenu à un niveau élevé alors que celui des réfugiés venus par mer a pris des proportions de plus en plus inquiétantes passant de 1 500 personnes en moyenne, entre les mois de mai 1977 et mars 1978, à 5 000 ou 6 000 personnes au mois d'août de cette année, pour atteindre depuis septembre, les niveaux de 10 000, 15 000 et, peut-être maintenant, 20 000 par mois.

Devant l'ampleur du problème, il est bien évident que le Haut-Commissaire, malgré toute l'efficacité de ses services, ne peut suffire à la tâche avec les moyens dont il dispose actuellement. Il est aussi manifeste que le fardeau des principaux pays de premier accueil devient trop lourd et qu'il doit être allégé et partagé plus équitablement. De plus, les possibilités d'installation permanente devraient être considérablement augmentées et diversifiées. Bref, à ce stade-ci, en raison de l'importance et de la forme que prend ce déplacement de population, il est essentiel que le problème soit pris en charge par l'ensemble de la communauté internationale et ce, sur une base globale et de façon concertée. Il ne suffit plus que nous nous intéressions sporadiquement à certaines manifestations ou à certains symptômes du problème, même lorsqu'ils prennent la forme d'une crise aussi grave et aussi immédiate que le récent incident du Hai Hong. Si nous cherchons, chacun de notre côté, des solutions ponctuelles, l'ensemble du problème va demeurer entier. Bien plus, le recours répété à des appels d'aide non-coordonnés risque, à long terme, d'épuiser la bonne volonté des gouvernements et des particuliers ou, pis encore, de les amener éventuellement à se désintéresser du problème.

Voilà donc le défi que nous nous devons de relever ensemble. A notre avis, le Haut-Commissaire nous a fourni, dans sa note du 29 novembre, tous les éléments d'un plan d'action internationale pour y faire face. Comme le Haut-Commissaire, nous estimons que ce plan doit d'abord et avant tout viser à assurer le secours en mer et le premier refuge. Il ne faut plus que des vies humaines soient sacrifiées en raison de l'incapacité de fournir aux réfugiés un asile temporaire. A cette fin, il nous faut pouvoir élargir l'éventail des pays de premier asile dans la région en leur fournissant l'aide financière indispensable et les garanties nécessaires quant à la réinstallation permanente dans un tiers pays. Il faut en effet que le Haut-Commissaire puisse disposer d'un plus grand nombre de possibilités dans la région, par exemple de camps temporaires qui pourraient servir de centres d'accueil ou de transit pour les nouveaux réfugiés. Mais nous savons tous que le succès du Haut-Commissaire à obtenir la coopération des pays de la région pour l'établissement de ces installations temporaires dépendra directement des garanties de réinstallation permanente dont il pourra faire état. Nous croyons qu'il est donc impératif, dans les circonstances actuelles, d'explorer à fond toutes les possibilités de réinstallation permanente dans la région ou dans d'autres parties du monde. Il est en effet essentiel qu'un plus grand nombre de

pays ouvrent leurs portes aux réfugiés indochinois. Ce que quelques pays à eux seuls ne peuvent résoudre, pourrait l'être sûrement par les efforts conjugués d'un plus grand nombre de pays qui en ont les moyens.

En plus des conséquences directes pour les réfugiés accueillis, ce geste aurait une incidence favorable sur les populations, les parlements et les gouvernements des pays qui reçoivent déjà des réfugiés. Il contribuerait ainsi à renforcer leur conviction de participer à un effort global à l'échelle internationale. Il faut aussi que les possibilités actuelles de réinstallation soient exploitées au maximum et dans les meilleurs délais. Dans cette optique, nous serions disposés à appuyer toute mesure, prise de concert par l'ensemble des pays de réinstallation, pour accélérer le transport des réfugiés des États de premier refuge vers les pays de réinstallation. Pour sa part, le Canada a déjà réaménagé les effectifs chargés de la mise en oeuvre du programme des réfugiés indochinois. Dans le cas des six cents réfugiés du Hai Hong, bien que nous ayons évidemment préféré que l'accueil se fasse d'une façon plus rationnelle, selon la procédure habituelle, nous avons simplifié celle-ci, réussissant à transporter les intéressés au Canada en deux semaines.

Nous croyons enfin que l'effort international global devrait être fonction des possibilités particulières de chaque pays. Il faut tout aussi bien des contributions financières que des lieux d'asile temporaire et de réinstallation permanente. Certains pays pourront fournir les deux, alors que d'autres pourront plus avantageusement fournir l'un ou l'autre. Les mesures dont nous discutons ici n'intéressent que les manifestations d'un phénomène qui trouve son origine dans l'évolution politique et sociale des pays d'exode. C'est donc à ces pays qu'il appartient de trouver la vraie solution à long terme. Il n'y a pas lieu de discuter ici dans le détail des causes profondes du problème. Je dirai simplement que nous l'avons fait dans d'autres contextes, notamment au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, et que nous entendons continuer à le faire jusqu'à ce que nous constatons certaines améliorations. Mais toute réunion comme la nôtre se doit de souligner clairement que la communauté internationale tient les pays d'exode responsables du bien-être de tous leurs citoyens, quelle que soit leur origine raciale ou leur condition économique. Nous ne devons pas hésiter à inviter explicitement ces pays à procéder, pour des raisons humanitaires, aux ajustements nécessaires à l'amélioration d'une situation qui engendre tant de privations et de souffrances. Nous sommes conscients de la conjoncture économique défavorable qui existe dans les pays d'exode. Aux grands problèmes économiques vient s'ajouter une pénurie alimentaire critique que sont venues aggraver de désastreuses inondations. Dans la mesure où la détérioration de la situation économique a pu contribuer à l'exode des réfugiés, le recours à l'aide multilatérale et bilatérale pourrait peut-être permettre d'en réduire le nombre. Pour des raisons purement humanitaires, les membres de la communauté internationale voudront peut-être faire un effort en ce sens. C'est d'ailleurs le cas du Canada qui a notamment fourni une aide importante à l'un des pays d'exode du Sud-Est asiatique. Toutefois, nos dispositions à cet égard seraient sans doute renforcées si les pays d'exode s'attachaient à mieux respecter les droits et besoins fondamentaux de tous leurs citoyens.

Devant l'ampleur du problème et la complexité des solutions à apporter, on peut douter que deux jours suffisent à notre tâche. C'est pourquoi ma délégation estime, qu'à ce stade, notre premier impératif devrait être de nous entendre sur la nécessité d'une vaste participation internationale à la réalisation d'un plan d'action mondial concerté selon le schéma que nous a fourni le Haut-Commissaire. Nous devrions accorder notre appui à l'ensemble des mesures qui nous sont proposées par le Haut-Commissaire, mais, d'abord et avant tout, à celles visant à faire face aux problèmes immédiats que constituent l'asile provisoire à tous les réfugiés, le partage plus équitable du fardeau des États de premier refuge et la réinstallation permanente. Si nous arrivons à nous entendre là-dessus et à y intéresser un nombre suffisant de pays, nous aurons déjà réalisé des progrès importants.

S/C